

Votre intermédiaire

Solutions AXA pour les entreprises – Protection du Dirigeant

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale. axafrance.fr

* Ces services sont des preuves de nos engagements

AXA *Votre* **SERVICE**

Vous apporter plus de simplicité,
vous conseiller dans la durée, être
présent dans tous les moments clés
et rester en permanence à votre écoute.
Vous offrir en résumé plus de sérénité.

En savoir plus sur entreprise.axa.fr



Ref. 967455 12 2015 - Crédit photo : Thinkstock - Document non contractuel

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **Juridica.** S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi • **Entreprises régies par le Code des assurances**
AXA Assistance France. S.A. au capital de 23 840 020 €. 311 338 339 R.C.S. Nanterre Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 11060030 - (www.orias.fr)

réinventons / notre métier



réinventons / notre métier



**Responsabilité
et Perte d'Emploi
des Dirigeants**

Protégez-vous contre les
risques liés à votre fonction

Protection des Dirigeants

Protégez-vous contre les risques liés à votre fonction



**Entreprendre, c'est prendre des risques !
Que se passerait-il
si vous perdiez votre emploi ?**

Contexte économique instable, défaillances de fournisseurs et de clients importants... votre entreprise peut voir sa situation se dégrader rapidement. Vous n'êtes pas à l'abri d'une perte d'emploi. L'assurance chômage fonctionne rarement pour le dirigeant. Ainsi, pour une grande majorité, la perte d'activité professionnelle entraîne une perte totale de revenus.

Avez-vous vérifié vos droits à l'assurance chômage du pôle emploi en cas de perte d'emploi ?

**Assurez-vous un revenu
en cas de perte d'emploi**

L'offre « Perte d'Emploi du Dirigeant » d'AXA Entreprises vous garantit⁽¹⁾ un revenu fixe en cas de perte d'emploi jusqu'à 80 % de votre revenu net pendant 18 mois. C'est la solution pour exercer sereinement votre activité.

En cas de chômage, vous pourrez maintenir votre niveau de revenus et démarrer rapidement un nouveau projet professionnel.

De plus, en cas d'accident entraînant une invalidité professionnelle, un capital vous sera versé à vous ou votre famille.

La complémentarité de ces offres va vous permettre d'exercer sereinement votre mandat au sein de l'entreprise en vous apportant :

- Une protection renforcée et complète en cas de mise en cause de votre responsabilité personnelle de dirigeant ;
- Un revenu fixe en cas de révocation⁽¹⁾ ou de perte d'emploi suite à une contrainte économique de l'entreprise.

⁽¹⁾ selon clauses et conditions du contrat.

⁽²⁾ sous réserve d'éligibilité.



**Une décision est susceptible d'engager
votre responsabilité civile, pénale et
donc votre patrimoine personnel**

Au quotidien, vous prenez des décisions sur la vie de votre entreprise engageant votre responsabilité civile personnelle.

De nombreux cas d'infractions dans le Droit Pénal français sont applicables aux dirigeants.

Chaque jour, près de 10 chefs d'entreprises font la pénible expérience d'une mise en garde à vue.

Avez-vous évalué les risques d'une mise en cause de votre responsabilité pénale ou d'une mise en garde à vue ?

**Protégez-vous des risques
liés à votre fonction de dirigeant**

L'offre « Responsabilité des Dirigeants » d'AXA Entreprises constitue une protection renforcée et complète pour vous et votre famille, qui combine assurance et assistance. C'est la solution pour répondre aux besoins spécifiques de votre fonction.

En cas de mise en cause de votre responsabilité personnelle, vous pourrez bénéficier⁽¹⁾ d'une protection financière, d'un accompagnement juridique, d'un soutien psychologique ainsi que d'une assistance complète en cas de garde à vue.

La « **Responsabilité de l'Employeur** »⁽²⁾ vient enrichir notre offre ; cette garantie vise à protéger les actifs de votre entreprise en cas de demande en réparation suite à des cas allégués ou avérés de harcèlement ou de discrimination (hors faute intentionnelle du représentant légal).